

# DOSSIER N° 101

## RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 04 FEVRIER 2010

### **Objet : MISSION EVALUATION ORGANISATION ET PILOTAGE : CHARTE DE LA «CONCERTATION CITOYENNE»**

La charte de la concertation citoyenne est l'une des 32 actions du plan Gard durable du Conseil général du Gard, votée en février 2009.  
Elle illustre la volonté du Conseil Général de s'engager dans une nouvelle gouvernance en promouvant la participation des citoyens aux projets départementaux.

Avec cette charte, nous ne nous contentons plus de « faire pour les Gardois », mais de « faire avec les Gardois »

La charte a été élaborée par 19 citoyennes et citoyens gardois en coproduction avec le Conseil Général.  
Elle propose un cadre de référence de la concertation et de la participation des citoyennes et des citoyens gardois, à travers les grands principes et les engagements réciproques du Conseil général et des citoyens.

Cette charte sera complétée par l'élaboration d'un guide méthodologique pour notre administration qui sera l'outil de référence pour la mise en œuvre de la concertation citoyenne dans notre collectivité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de donner délégation à la commission permanente pour toute adaptation ultérieure.

**LE PRESIDENT,**



#### **Liste des annexes**

- charte gardoise de la  
concertation citoyenne

## Charte Gardoise de la Concertation Citoyenne

### Préambule

*La charte « Gardoise de la concertation citoyenne » définit et précise les engagements du Conseil général et des citoyens dans la participation, expose les principes et les valeurs qui les guident.*

*La charte de la concertation citoyenne est dotée d'un caractère évolutif afin de lui permettre de s'adapter aux changements et aux contraintes de notre société et de notre département ; elle s'inscrit dans une démarche progressive et ouverte.*

Nous, Conseil général du Gard, par la présente charte, affirmons, notre volonté :

- **de nous engager** dans les démarches de participation citoyenne, fondement d'une nouvelle gouvernance.

La participation citoyenne joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une démocratie participative, dans le respect de la démocratie représentative. Elle engage le débat entre élus et citoyens, en associant ces derniers au projet politique.

- **de mettre en œuvre** des démarches de participation citoyenne pour tous les schémas départementaux et évaluations des politiques publiques départementales et dans tous les projets que nous identifierons et choisirons, chaque année, à l'occasion de nos débats sur les orientations budgétaires et en cours d'année si les circonstances le justifient. Les projets soumis à participation seront examinés au travers des 3 piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

- **de développer** une culture commune de la participation citoyenne dans notre département.

Nous citoyens, affirmons notre volonté

- **de nous impliquer** dans les démarches de participation citoyenne choisies par le Conseil général du Gard.

- **de contribuer** à la préparation des choix portés par les élus, dans le respect de l'intérêt général.

- **d'éclairer** la décision politique, afin qu'elle soit adaptée aux besoins de la population.

**Nous, Conseil général du Gard et citoyennes, citoyens Gardois, choisissons dans cette charte de porter ensemble comme valeur le respect, comme nécessité la mobilisation, comme volonté la transparence.**

## Chapitre 1

### ***Pour une bonne concertation, une valeur : le Respect***

#### **Article 1**

**Le Conseil général veille** à la liberté de parole de tous les citoyens dans leur plus grande diversité. Dans une relation d'écoute mutuelle et de coopération, il assure le respect de la parole de tous.

**Le Conseil général s'engage** à laisser aux citoyens le temps de s'informer, de réfléchir et de débattre afin que leurs propositions soient mûries et réalistes. Le facteur temps est primordial pour la réussite d'une concertation démocratique et efficace.

**Le Conseil général recherche** la pluralité des points de vue, garante de la qualité de la concertation et de la richesse des propositions.

Cette pluralité peut permettre la construction d'un consensus.

Les propositions soumises au Conseil général font état de ce consensus dégagé mais aussi des idées plus minoritaires.

Le Conseil général s'engage à étudier tous les avis et les propositions qui lui seront soumis.

#### **Article 2**

**Tout citoyen apporte** par ses connaissances, son quotidien, son vécu, sa culture, sa contribution pour la réalisation d'un projet.

**Le citoyen s'engage à :**

- adopter une attitude constructive et une attitude d'ouverture
- participer au processus de concertation avec assiduité et loyauté dans le respect mutuel
- s'approprier le thème du projet et rechercher l'intérêt collectif en s'avançant sur le terrain de l'autre.

## Chapitre 2

### ***Pour une concertation efficace, une nécessité : la Mobilisation***

#### **Article 3**

**Le Conseil général :**

- **s'organise** pour rencontrer et mobiliser les citoyens, tout en recherchant leur diversité. Il va au devant des personnes qui n'oseraient pas s'impliquer habituellement dans la vie institutionnelle. Une attention toute particulière sera portée aux publics les plus éloignés de ces démarches participatives.
- **favorise** la concertation en amont quand le citoyen a encore la possibilité d'être force de propositions.

- **met en place** des conditions matérielles de convivialité nécessaires à des débats sereins, agréables et positifs.

#### **Article 4**

Les citoyens peuvent interpeller le Conseil général pour proposer la concertation.

#### **Article 5**

##### **Les acteurs dans un processus de concertation et leur rôle:**

Pour la réussite d'un projet, la concertation doit réunir les 3 acteurs : l'élu, le citoyen, le technicien. Leurs expertises croisées, confrontées, sont au cœur d'une concertation efficace.

D'autres acteurs peuvent contribuer au processus : l'animateur, les associations, les partenaires, les experts...

Les élus ont le pouvoir d'arbitrage et de décision

Les citoyens donnent leur avis et émettent des propositions dans le respect de l'intérêt général.

Les techniciens mettent en œuvre les projets et les politiques publiques départementales.

L'animateur compétent s'efforce avec impartialité de favoriser et de faciliter la réflexion et le débat.

Les intervenants (associations, experts, ...) apportent un éclairage et une assistance.

### **Chapitre 3**

#### ***Pour une concertation réussie, une volonté : la Transparence***

#### **Article 6**

**Le Conseil général clarifie** le cadre de la concertation et **s'engage**, selon les projets, à **choisir** le mode de participation citoyenne le plus adapté.

#### **Plusieurs niveaux de participation citoyenne sont possibles :**

**L'information** : Les élus portent à la connaissance des citoyens leurs intentions, leurs actions et leurs décisions.

**La consultation** : les élus recueillent les avis des citoyens sur un projet donné ou sur une politique.

**La concertation** : les élus engagent le débat avec les citoyens, sur un projet ou sur une politique précise, en favorisant l'échange d'arguments, et l'explicitation des différents points de vue. Les propositions consensuelles et minoritaires seront identifiées.

**La co-élaboration** : Collectivité et citoyens travaillent ensemble (dès le début) sur un projet et le finalisent.

La cogestion : Collectivité et citoyens conduisent ensemble un projet.

#### **Article 7**

**Le Conseil général assure la transparence des démarches de concertation.**

L'information sur l'objet de la concertation sera sans parti pris, complète, lisible et accessible à tous. Elle interviendra en amont et pendant toute la concertation. Le Conseil général s'assurera que l'information a été bien comprise.

Le Conseil général publie les propositions issues des processus de concertation et ce qu'il décide d'en retenir afin de dynamiser la participation citoyenne.

Une évaluation sera prévue dans chaque processus de concertation et portera sur :

- Le respect de la charte
- La richesse des débats
- La pluralité des propositions
- Le consensus dégagé
- L'impact de la concertation dans la mise en œuvre finale du projet

# DOSSIER N° 102

## RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 04 FEVRIER 2010

### Objet : GARD DURABLE

Souvent limitées au «petit plus environnemental », à un simple « coup de peinture verte » sur des pratiques peu respectueuses de l'environnement, j'ai souhaité que notre démarche de développement durable, initiée en 2008 et finalisée par le vote de notre projet Gard durable lors du BP 2009 soit authentique et pérenne pour répondre aux urgences planétaires auxquelles nous sommes confrontés.

En premier lieu, la pauvreté et les inégalités à travers le monde... Comment poursuivre ainsi alors que près de 250 millions d'enfants travaillent, que près d'1 milliard d'individus disposent de moins de 1 € par jour pour vivre ? et que la situation de nombreux Gardois est également particulièrement précaire. Urgence écologique et climatique d'autre part à l'heure où les Nations de ce monde se sont penchées à son chevet, les yeux fixés sur un même thermomètre inexorablement à la hausse, sans pour autant prendre les engagements « individuels » nécessaires au profit du collectif. Urgence économique enfin dans un modèle de croissance où seuls quelques uns profitent même en cas de crise profonde et recommencent à faire de même comme si de rien était ! C'est l'heure des choix...

A l'heure des choix, stratégiques et budgétaires pour ce qui nous concerne, dans un contexte de raréfaction des ressources, financières pour le Conseil Général, où une incertitude plane sur le devenir des collectivités territoriales, j'ai souhaité réaffirmer mon engagement pour un développement durable comme ligne directrice de notre action et comme moyen de lutte contre les crises. Parce qu'elle nous inscrit dans une logique économe par nature, car elle prévient ou intègre les coûts sociaux, environnementaux et économiques. Parce qu'elle conforte notre volonté d'égalité des chances des hommes et des territoires. Parce qu'elle rassemble enfin autour d'une nouvelle gouvernance, pour faire de la politique autrement.

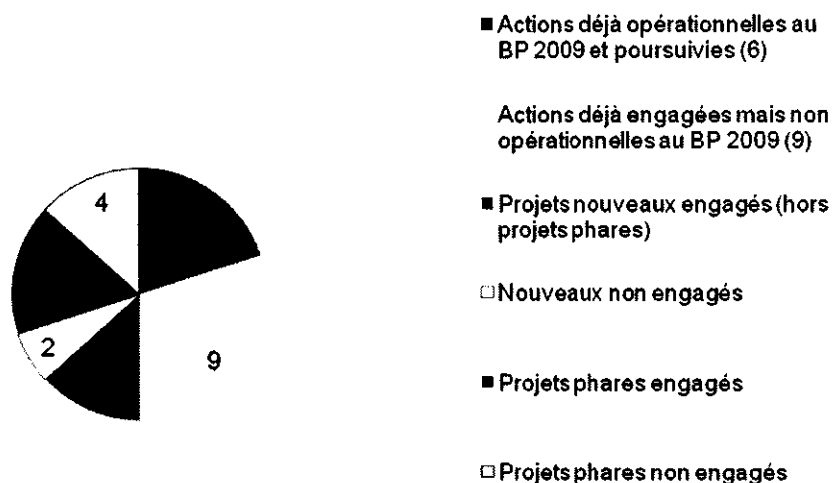
Le présent rapport vous propose, un an après, un premier bilan de la mise en œuvre de Gard durable. S'il est difficile d'en évaluer les effets pour l'instant, les premiers résultats sont plus que satisfaisants, tant dans nos pratiques internes que dans l'accueil très favorable réservé par nos concitoyens. Aussi en 2010, je vous propose de compléter les dispositions déjà prises, dans une volonté d'amélioration continue de nos interventions et de nos pratiques et ce, dans ce contexte particulièrement difficile.

## 1 – Bilan de la mise en œuvre du plan d'actions 2009

*50 % des actions engagées*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le 1<sup>er</sup> plan d'action Gard durable s'avère bien engagé puisque plus de la moitié des opérations ont fait l'objet de travaux de réflexion par nos services et pour certaines sont réalisées, compte non tenu des politiques déjà existantes et réaffirmées en 2009.

### Niveau d'engagement au 1er janvier 2010



Au-delà du bilan chiffré et synthétique proposé ici et détaillé en annexe, c'est aussi par l'impulsion que nous avons initiée, des changements de pratiques et de méthodes qu'il convient d'apprécier.

*Une organisation particulière, adaptée à la nature transversale des projets à mener*

Afin de pouvoir mettre en œuvre Gard durable et tout particulièrement les 9 projets phares, une organisation particulière s'est avérée nécessaire de par la nature des projets, transversaux, donc non spécifiques à une Commission ou à une Direction opérationnelle. Cette organisation s'est traduite :

- par la désignation d'élus référents, assurant un relais entre les services et les autres conseillers généraux (information et coordination, choix stratégiques) et un portage auprès des collectivités locales et de nos partenaires.
- par l'adoption d'un nouveau mode de fonctionnement dans nos services, en « mode projet », où des Directeurs et chefs de projet ont la responsabilité de la réalisation du projet, en transversalité.

*Des citoyens mobilisés*

Autre volonté inscrite dans Gard durable, et ce dès sa conception, la participation citoyenne est un point clé de notre démarche. Aussi, à l'issue des réunions de présentation de notre 1<sup>er</sup> plan d'actions en mars 2009, 80 Gardois ont répondu à notre appel à s'inscrire pour participer à la mise en œuvre des différents projets. A l'heure actuelle, une trentaine a été réellement mobilisée, les autres devraient l'être dans les prochains mois.

## *Zoom sur quelques projets exemplaires menés en 2009*

Parmi les projets phares que nous avons votés en 2009 figure l'élaboration d'une charte gardoise de la concertation citoyenne. Véritable clef de voûte pour s'engager dans une nouvelle gouvernance, cette charte vise à donner un cadre clair aux démarches participatives que le Conseil général initie, construit autour de principes à respecter par les différentes parties prenantes.

La participation citoyenne à l'œuvre dans l'élaboration de cette charte a été particulièrement riche. Un groupe de 19 citoyens d'horizons divers (âge, CSP, ...) a élaboré le projet qui nous sera présenté lors de cette session. Un guide viendra la compléter pour faciliter sa mise en œuvre par les services du Département.

Le projet Gard durable a été également marqué par le lancement de notre Plan Bio qui vise à accompagner les acteurs de l'agriculture biologique dans la mise en place de filières de production et de distribution structurées et susceptibles de répondre à une demande grandissante. Cette demande est notamment la nôtre par le souhait de voir s'approvisionner toutes les cantines des collèges en produits bio et locaux. Nous contribuons ainsi à promouvoir des modes de production et de consommation responsables.

Autre axe stratégique Gard durable où plusieurs avancées sont notables en 2009, la volonté d'harmoniser modes de vie, aménagements et déplacements s'est traduite par le lancement du projet de Plans locaux d'urbanisme durable. Cette démarche vise à soutenir et accompagner les communes qui souhaitent définir un usage des sols respectueux de multiples préoccupations : densité urbaine, mixité sociale, protection et gestion des ressources, déplacements,... en concertation avec les acteurs des territoires concernés.

Ce cadre sera élaboré à partir d'expérimentations menées avec 6 communes partenaires-Aubussargues, Aigues Mortes, Bagnols sur Cèze, Générac, Notre Dame de la Rouvière, Méjannes le Clap - afin d'aboutir à un référentiel labellisé fin 2010 début 2011.

Enfin, 2009 a été notable par la mise en place du service public départemental EDGARD, renouvelant notre offre de transports interurbains par une déspecialisation tout en poursuivant le transport scolaire gratuitement, par le déploiement de nouvelles lignes et par une tarification unique à 1,50 €. Cette politique devrait contribuer à faire évoluer les pratiques de mobilité en rendant le « tout automobile individuel » moins évident dans certains cas. Elle se verra renforcée en 2010 par un outil internet facilitant le covoiturage.

Si notre projet Gard durable est résolument tourné vers nos concitoyens, il n'en demeure pas moins que des efforts étaient également nécessaires en interne. En ce sens, une démarche d'éco-administration responsable a été lancée et s'est traduite, pour ce qui concerne les déplacements, par le lancement de l'élaboration d'un Plan de Déplacement de l'Administration qui vise à faciliter les changements de comportements des agents du Département. Un diagnostic a été posé sur la base d'une large consultation et de premiers travaux sont en cours pour identifier les solutions les plus adéquates à mettre en œuvre. Elles constitueront un premier plan d'actions au printemps 2010.

De même, un Observatoire des consommations de fluides a été mis en place. Il permettra d'identifier les mesures adéquates pour réduire nos consommations et intervenir plus rapidement sur les chantiers le nécessitant. Avec l'abandon du projet de nouvelle Maison du Département, ces opérations auront d'autant plus d'importance.

Enfin, des sessions de formation au développement durable ont été dispensées à près de 1800 agents. Tous auront été formés d'ici au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

## **2 - De nouvelles perspectives pour 2010**

Au regard des éléments de contexte de crises et du bilan rappelé ci-avant, je vous propose d'orienter nos efforts pour 2010 dans trois directions :

- concrétiser rapidement les engagements 2009 et mettre en œuvre la charte de la concertation
- renforcer nos dispositions par de nouvelles mesures ou ajustements de politiques existantes
- faire connaître et reconnaître nos initiatives

### *Concrétiser et poursuivre nos efforts...*

Comme pour les Agendas 21, de lutte contre le réchauffement climatique il ne pourra y avoir sans la conjonction et la coordination de volontés locales pour agir. Décidé dans notre 1<sup>er</sup> plan d'actions Gard durable, je souhaite que notre Plan Climat Energie soit à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face et soit élaboré pour la fin de l'année 2010. Il se doit d'être ambitieux et réaliste par la nature des actions à mener tout particulièrement dans les champs d'interventions du Département. Il intégrera les efforts déjà menés et ceux d'ores et déjà programmés en 2010.

Aussi, en ce sens, afin de contribuer à la production d'énergies renouvelables, tout en préservant les potentialités d'autres surfaces au sol, je vous propose **d'équiper, sous réserve des contraintes juridiques et techniques, les toits des bâtiments départementaux et des collèges en panneaux photovoltaïques**. Avec un taux d'ensoleillement élevé et quelques 200 000 m<sup>2</sup> de toitures, le potentiel dont nous disposons est conséquent. De même, toujours concernant nos bâtiments, une **charte de la construction durable** sera mise en place au Conseil Général du Gard. Elle viendra orienter la nature et la façon d'édifier ou de rénover nos bâtiments. Dans le domaine du bâti et plus spécifiquement de l'habitat, notre soutien aux projets de logement basse consommation se traduira par un soutien majoré par logement respectant ce label.

Cette volonté de faire évoluer nos pratiques doit également se traduire dans les travaux routiers que nous engageons chaque année, d'autant plus, suite aux transferts de compétences opérés il y a peu. L'Assemblée des Départements de France s'est ainsi mobilisée avec l'Etat et les professionnels du domaine, autour d'une série d'engagements visant à préserver la biodiversité et les milieux naturels, réduire les émissions de gaz à effet de serre, réemployer ou valoriser la totalité des matériaux géologiques excavés... Au total, 9 objectifs, chiffrés pour certains, visant à concevoir, construire et entretenir des infrastructures performantes d'un point de vue économique, socialement responsables et respectueuses de l'environnement, ont été retenus. Je vous propose d'étudier les modalités concrètes d'une **déclinaison départementale de cette convention pour des infrastructures durables**, avec les acteurs locaux du secteur.

Toujours dans le domaine de la mobilité et des déplacements, alors que notre nouvelle politique de transports interurbains est opérationnelle depuis la rentrée et monte en puissance, j'ai récemment annoncé la mise en place d'un **Observatoire Citoyen des Transports Départementaux**. Première réalisation dans l'esprit de la charte de la concertation, l'objectif est d'offrir aux usagers, et futurs « usagers » d'EDGARD, un espace d'échanges organisé, sur la base d'outils d'observation et d'appréciation communs, et susceptibles de formuler des recommandations pour améliorer la qualité du service rendu. Constitué de citoyens utilisateurs de notre service public départemental de transport, entre autres, d'associations de parents d'élèves, de protection de l'environnement, mais aussi de collectivités locales et de leurs groupements, cette instance développera des fonctions d'observation, d'évaluation et de prospective. Aussi, je mandaterai nos

services pour mener une évaluation participative de notre nouvelle politique, participative dans la mesure où les membres de cet Observatoire seront sollicités dès l'écriture du cahier des charges. Elle sera menée et restituée en 2011.

De même, conformément aux engagements pris sur la place de la concertation dans la mise en œuvre de nos projets, l'élaboration du schéma de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées se fera de manière participative afin de répondre au plus près des besoins de ses bénéficiaires.

En matière de production et de consommation responsables, la responsabilité que nous exerçons en matière de planification des systèmes d'élimination des déchets dans le Gard rend plus que jamais nécessaire l'incitation à réduire sa production de déchets. Avec, tout cumulé quelques 550 kg de déchets produits par an et par personne, l'enjeu est de taille. Aussi, concomitamment à la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, il s'avère nécessaire d'y adjoindre **un plan de prévention de la production de déchets**. Des premières réflexions ont été engagées avec nos partenaires socio-économiques et environnementaux et se poursuivront avec les Gardois en 2010. Ce plan contribuera à assurer l'optimisation des installations et constituera une réponse concrète aux objectifs du Grenelle de l'environnement (diminution de 5kg/an/hab).

Ces travaux sur les **déchets** seront également menés **en interne**. Avec les transferts de compétences de l'Etat, de nouveaux déchets sont à la charge de notre collectivité et nécessitent des filières de traitement adaptées. Un plan de gestion sera donc élaboré.

Il fait partie d'un ensemble de nouvelles mesures visant à développer une administration éco-responsable. Ainsi, des efforts seront faits pour limiter l'usage du papier. L'usage de l'Intranet et de l'Internet y contribueront tout comme la **mutualisation des matériels d'impression** sans altération des capacités actuelles de travail. Des stages **d'éco-conduite** seront également dispensés afin de réduire nos consommations de carburants et limiter les émissions de CO<sub>2</sub> de notre parc automobile.

En complément, je vous propose de consacrer **un emploi au développement d'une fonction d'économe de flux**. Sur la base des constats de l'observatoire des flux exposé précédemment et des engagements nouvellement proposés en matière de gestion de nos bâtiments, cet agent visera à optimiser nos consommations de fluides.

D'autres propositions sont enfin attendues, à l'initiative de chaque agent et par l'intermédiaire d'un **appel à idées** proposé au printemps. Elles viendront compléter ce programme d'actions. À noter que seront développés des éco-fiches permettant à tout à chacun de mettre en pratique les bons conseils retenus.

*Faire connaître notre démarche, mutualiser nos expériences*

Outre une forte sensibilisation de ses agents, le Département se doit de promouvoir le développement durable en rendant concrète cette notion encore floue pour bon nombre de nos concitoyens. Organisée en France depuis quelques années désormais lors de chaque printemps, la **Semaine du développement durable** programmée du 1<sup>er</sup> au 7 avril prochain est un ensemble de manifestations visant à promouvoir de nouvelles alternatives auprès du grand public. Pour 2010, je souhaite que, dans le cadre de cette semaine spécifique, nous soyons à l'initiative de **nombreuses manifestations ouvertes au grand public** en lien avec les actions que nous avons entreprises. Climat, déplacements, agriculture biologique, économie sociale et solidaire, gouvernance sont autant de thèmes potentiels à développer.

Enfin, je vous propose de renforcer nos partenariats avec d'autres collectivités engagées dans des démarches similaires à la nôtre. Comme nous l'avons mené avec le Département du Nord en mai 2008, ces retours d'expérience sont souvent synonymes d'enrichissement mutuel. En ce sens, **l'adhésion au Comité 21** devrait le favoriser et apporter par ailleurs à nos travaux une plus grande visibilité. Nous étudierons par ailleurs la possibilité de **faire reconnaître notre projet Gard Durable comme Agenda 21 local de France**, reconnaissance décernée par un jury et délivrée par le Ministère de l'Environnement.

En conclusion, il vous est proposé :

- de prendre acte de l'avancement du projet Gard Durable,
- de renforcer nos dispositions par la mise en place de nouvelles mesures, afin d'affirmer le développement durable comme alternative aux crises que nous connaissons.

**LE PRESIDENT,**



**Liste des annexes**

- Tableau détaillé des projets Gard durable
- Etat d'avancement au 01.01.2010

# Tableau de suivi Gard durable - 01/01/2010

Projets	Elu référent	Référent Cabinet	Directeur de projet	Chef de projet	Equipe projet	Année prévue	Calendrier	Niveau de mise en œuvre
Mettre en œuvre le Revenu de Solidarité Active et travailler à lever ses freins persistants	O. GALLARD	M. MASSEGUIN	Y. Ferner	DASI - D. EVRAUD DASI - V. BISTOUET	R. BEQUE (DPEEF) - A. LATAPIE (DGAGOSH) - V. BISTOUET (DASI) - O. BOYER (DECSJ) - Z. VALAT (Pôle Emploi) - A. BOURGOIN (MATPC) - A. DOUDIES et C. DELIMOND (DPEEF) - C. GRESIN (DPEEF) - M. LUSSEGUIN (DPEEF) - J. LAGRETT - M. EPOFF - V. GAZDAR (Service Jeunesse)	2009 et suivantes		Mise en œuvre effective
Explorer la faisabilité d'un dispositif complémentaire au RSA, pour les jeunes qui en sont exclus			Y. Ferner	DASI - V. BISTOUET		2009		Projet à reconsidérer dans le cadre des propositions formulées par le PCA-SA dans son livre vert pour la jeunesse et notamment l'extension du RSA sous conditions aux jeunes de moins de 25 ans.
Organiser les Assises de la Jeunesse			LA Sulta	DEJCS - J. PAUCIQUET		2009		Décision de report de la manifestation - courrier d'information des partenaires internes et externes transmis
Rendre accessible le site Internet du Conseil Général aux personnes ayant une déficience visuelle (normes W3C).			Y. Ferner	UTASJ - F. POULEUX	Agence DGADS mobilisée	2009 et suivantes		Objets: informer les usagers des droits + garantir le respect de l'usager. 1er travail: en interne puis concentration sur une 1ère version à partir de fin 2009 avec les usagers et avec les agents (2 demi-journées de travail). Travaux engagés sur les autres usagers du Conseil Général.
Examiner la possibilité de conditionner les aides du Département pour les établissements sociaux et médico-sociaux à une intégration de la qualité environnementale dans les projets de rénovation			A. Doudies	DCOM - S. MANDAR		2009		Accessibilité effective. Niveau AA prévue au cahier des charges. Certification par l'association Brailletnet - niveau A. (bronze) visé. Sous quels délais ?
Elaborer notre Plan Climat Territorial départemental	E. PAGES		Y. Ferner	DASI - S. SARTOU et M. Y. FERBER - D. BERNARD (Dpepa) - DA. COUVER		2009		Equipe projet installée en juillet - CAUE: intéressés mais réflexion peu amorcée chez les autres partenaires; 2. angles: conception des nouveaux bâtiments et HCE et rénovation du parc et nécessité de faire un bilan "énergie" des structures existantes. Pour finir, un questionnaire de fait. Questionnaire envoyé auprès de quelques établissements pour mieux cerner les enjeux
Améliorer les transports en commun interurbains par la mise en place de la DSP (tarification unique, maillage, ...)			LA Sulta	DEEAR - N. DOURIEZ	DEEAR, MATPC, DDEE, DGAF, DGADS, DEAT, Cabane-MEOP, CAUE ... Désignation en cours via les Directeurs	2010		3 réunions de l'équipe projet; formalisation de la méthode pour une exposition au CG en lien. En attente élu référent et position sur la place des autres collectivités dans ce plan climat.
Mettre en place un site Internet de co-voiturage			T. Blandard	DTF - P. BONNET		2009 et suivantes		Lancement d'un Observatoire Citoyen des Transports départementaux - Evaluation participative prévue en 2010
Concevoir une communication spécifique vers les publics précarisés sur l'offre de transport collectif			A. Doudies			2010		Projet à repenser en 2010 (portage DGADIF ?). Peut répondre aussi partiellement aux futurs objectifs du Plan de Déplacement Administration
Poursuivre la mise en place de schémas des aménagements cyclables			LA Sulta	DASI - RAY-FANJAUD	Equipe restreinte DTF - DASI	2009		Réunion à caler entre service R. FANJAUD et DTF - Calendrier de travail à caler avec la DSP
Mettre en place une stratégie foncière départementale			T. Blandard	DGAIF - ANNE ROY		2009 et suivantes		Action regroupée avec Gard 2030
Identifier les conditions d'une gestion foncière durable par l'analyse d'expérimentations de PLU labellisables "Gard durable"			P. Gressin	Regroupée avec Proj. Gard 2030		2011		Engagement du projet aux conditions pour un PLU durable - 1ère réunion collective menée avec les 6 communes expérimentatrices pour exposer les objectifs et l'apport du cabinet LISODE dans la concertation - En //, présentation de l'AEU comme élément clé - Est prévu en janvier, diagnostics en vue des concertations possibles, une réunion avec les citoyens associés + un comité de suivi avec PPA
Elaborer le Schéma d'Aménagement Durable du Territoire Gard 2030			P. Gressin	MATPC - G. SARZI	N. PAQUE (MATPC) - C. DUMAS (MATPC) - B. ROY (DCAIP) - X. EULDES - P. THOMAS - S. CHARPIAT et Y. DESMARET (DEEAR)	2009		Diagnostic réalisé - phase d'enjeux et de défis pour 2030 en cours
Poursuivre notre politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles			J.J. Perrigot	DEEAR - E. DIEZ		2009 et suivantes		Mise en place du plan Bio - 2ème Dept en nombre de prod.bio (370) - 10ème en surface
Promouvoir l'agriculture biologique et faire du Gard le département leader dans le Bio			J.J. Perrigot	DDEE - F. CASTANET	DEEE, MATPC, DECSJ, DCOM, DEEAR	2009 et suivantes		

